



Nom et prénom du représentant légal :

NOM de l'enfant	Prénom	Classe et enseignant 2026-2027

Vous devez choisir entre deux modes d'inscription. Un seul mode d'inscription est possible

1/ Inscription régulière à l'année

L'inscription est enregistrée pour l'année scolaire. Une demande de révision peut être faite en cours d'année.

Merci de cocher les jours réguliers où votre enfant sera présent

Jours réguliers	NIVEAU	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Péricolaire matin	Tous					
Cantine	Tous					
Garderie gratuite 16h30 -	élémentaire					
Étude 17h-18h	élémentaire					
Péricolaire 16h20 - 17h	maternelle					
Péricolaire de 17h à 17h30	Tous					
Péricolaire de 17h à 18h	Tous					
Péricolaire de 18h à 18h30	Tous					
Mercredi matin	Tous					
Mercredi journée	Tous					
Mercredi après-midi	Tous					

2/ Inscription occasionnelle mensuelle

L'inscription est enregistrée uniquement pour le mois de SEPTEMBRE, jusqu'au mardi 29, pour le reste de l'année il faudra vous rendre sur le portail famille et poursuivre les réservations manuellement.

	01-sept	02-sept	03/09	04-sept	07-sept	08-sept	9-sept	10/09	11-sept	12-sept	14-sept	15-sept	16/09	17-sept	18-sept	21-sept	22-sept	23/09	24-sept	25-sept	28-sept	29-sept	
Péricolaire matin																							
Cantine																							
Étude gratuite 16h30-17h																							
Étude 17h-18h																							
Péricolaire 16h20-17h																							
Péricolaire 17h-17h30																							
Péricolaire 17h-18h																							
Péricolaire 18h-18h30																							
Mercredi matin																							
Mercredi journée																							
Mercredi après-midi																							

Merci de cocher les jours où votre enfant sera présent

3 / Modifications des inscriptions en cours d'année

Les inscriptions, annulations ou toutes modifications seront enregistrées au plus tard le vendredi (hors vacances scolaires) avant 12h, la semaine précédant la semaine concernée par la modification. En cas d'urgence, merci de contacter le Pôle Enfance. Sans réponse, l'urgence ne pourra être prise en compte.

En tant que représentant légal, j'ai bien pris connaissance des modalités d'inscriptions, du règlement intérieur de la cantine et de la charte de l'école. Vous trouverez ces 3 documents sur le site internet couzonaumontdor.fr / Vie quotidienne / Enfance et Jeunesse / Services périscolaires.

Le,

Signature obligatoire des parents et de l'enfant pour l'inscription